



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie éolienne

Question au Gouvernement n° 2277

Texte de la question

DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE EOLIENNE

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol, pour le groupe UMP.

M. Jean Proriol. Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, jeudi dernier a été inauguré le plus grand parc éolien de France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il est situé à mille mètres d'altitude dans le massif de la Margeride, en Haute-Loire, à cheval sur les communes d'Ally et de Mercoeur. Les maires de ces communes n'ont pas seulement accepté ce projet, ils s'y sont impliqués - et je souhaite, messieurs de l'opposition, que vous en fassiez autant dans vos circonscriptions. Ils ont en outre reçu le soutien des propriétaires agricoles, qu'ils soient agriculteurs ou non, celui des riverains et de la population dans son ensemble.

D'autres projets voient le jour dans toute la France. Dans notre seul département, trois autres projets de parc sont d'ores et déjà validés, à Saint-Front, Saint-Jean-Lachalm à Moudeyres et à Freycenet.

M. Albert Facon. Ça fait quatre !

M. Jean Proriol. L'énergie éolienne devrait ainsi permettre à notre département, en 2010, de couvrir 15 % de ses besoins en électricité.

Ma première question est simple.

M. Albert Facon. Ce n'est pas trop tôt !

M. Jean Proriol. J'aimerais connaître l'état d'avancement des dossiers en instance dans notre pays. En effet, malgré des succès reconnus, certains mouvements environnementaux ou associatifs s'y opposent, au nom, prétendent-ils, de la Nature. Je pense qu'en réalité ils ne parlent qu'en leur nom, car il y a beaucoup de demeures au royaume des écologistes.

Le Conseil régional d'Auvergne s'est doté en 2003 d'un schéma régional éolien qui identifie les espaces naturels à préserver et les sites emblématiques à protéger.

La directive européenne du 27 septembre 2001 demande à la France de porter à 21 % d'ici 2010 la part des énergies renouvelables dans sa consommation - part qui est aujourd'hui de 15 %.

Ma deuxième question est brève : le Gouvernement compte-t-il sur l'éolien pour y parvenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Mme Nelly Olin, *ministre de l'écologie et du développement durable*. Monsieur le député, je vous remercie pour cette question. L'énergie éolienne fait aujourd'hui l'objet de débats animés et vous me permettrez, au nom du Gouvernement, de remercier et de féliciter tous les acteurs qui se sont impliqués pour faire aboutir les projets d'Ally et de Mercoeur.

M. Albert Facon. C'est du vent !

Mme la ministre de l'écologie et du développement durable. La France s'est engagée, sur le plan européen, à porter à 21 % la part de son électricité d'origine renouvelable en 2010. Avec une proportion de 13 % aujourd'hui, la France est le premier pays producteur d'énergie renouvelable en Europe, mais il nous faut encore progresser. L'éolien est aujourd'hui, avec l'hydraulique, la forme d'électricité renouvelable la moins chère, et donc celle que nous devons privilégier. Je suis donc favorable à un développement volontaire et harmonieux de l'éolien en

France - à condition, bien sûr, d'assurer le respect des paysages.

Le problème essentiel sur le plan paysager, qui est celui du mitage du territoire par l'éolien, est résolu par la loi sur l'énergie (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), qui supprime le plafond de 12 mégawatts et stipule que les projets éoliens aidés devront être situés dans des zones de développement éolien concentrées sur certains territoires et, comme vous l'avez rappelé, monsieur Proriot, définies au plan local. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Albert Facon. Il faut enterrer les éoliennes !

Mme la ministre de l'écologie et du développement durable. Grâce à la volonté du Gouvernement, ne vous en déplaise, une dynamique est déjà lancée. Des demandes de permis de construire pour une puissance supérieure à 3 000 mégawatts sont actuellement en cours d'instruction et près de 230 projets de parcs éoliens ont été recensés.

M. Albert Facon. C'est quoi, des mégawatts ?

Mme la ministre de l'écologie et du développement durable. Consultez le dictionnaire !

Une dynamique de développement de l'éolien est en train de se créer et, compte tenu des délais de raccordement, le cap de 2 000 mégawatts installés devrait être franchi dès 2006 et celui de 12 000 mégawatts autorisés vers 2010. Nous sommes donc optimistes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriot](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2277

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 novembre 2005